

# Le Boissisien

Mars 2015 - n°91

Bulletin municipal d'information de Boissise la Bertrand

*Chères Boissisiennes, chers Boissisiens,*

*Le printemps est bientôt de retour, et nous souhaitons tous de belles journées ensoleillées qui nous permettent de profiter pleinement de la qualité de vie de notre village.*

*Les travaux de la Rd 39 en bord de Seine, ainsi que ceux du barrage des Vives Eaux vont reprendre leur rythme normal dans les semaines qui viennent après la fin de la saison des «hautes eaux» et du frai des poissons.*

*D'autres travaux vont être engagés :*

- la réfection du toit de l'église début septembre. A cette occasion le parking de la mairie sera fermé plusieurs semaines.*
- la construction du mini-stade*
- la création de deux emplacements réservés aux véhicules électriques sur l'aire de stationnement de la mairie avec une zone bleue exclusive pour ces bornes de recharge.*

*Les travaux en cours rue des Joies, enfouissement des réseaux et défense incendie, devraient être terminés mi- avril. La réfection de la voirie suivra prochainement. Les riverains ont été concertés sur site par l'adjoint aux travaux le 07 février.*

*Une chasse aux œufs sera organisée, conjointement par la mairie et le comité des fêtes, le lundi de Pâques dans le parc des Vives Eaux.*

*Le conseil municipal des enfants sensible à la propreté du village a voté une mise en place de poubelles spécifiques aux déjections canines. D'autre part, le conseil souhaite un rapprochement intergénérationnel avec les anciens. Une possible visite des maisons de retraite est à l'étude dans ce cadre.*

*La première réunion du conseil des aînés s'est tenue le 28 janvier. Le conseil s'est doté d'une charte.*

*Il a adopté son règlement et élu son bureau à l'unanimité :*

- Présidente : Mme Machavoine Josée*
- Vice-président : M Gardet Patrick*
- Secrétaire : M Longueville Gilles*

*D'autre part, comme vous le savez tous, le sujet de la sécurité des biens et des personnes me tient à cœur. J'ai décidé d'organiser avec la police nationale une réunion d'information le vendredi 20 mars à 19 heures à la Recellerie.*

*Pour mémoire, je vous rappelle les dates des élections départementales :*

- 22 mars premier tour*
- 29 mars second tour*

*Le bureau de vote, qui se tient dans le restaurant scolaire, sera ouvert de 08h à 18h00.*

*Je terminerai mon édito en vous donnant quelques nouvelles de l'état des finances de notre commune. Les comptes 2014 sont définitivement arrêtés, et Boissise la Bertrand présente une santé financière satisfaisante. Nous allons pouvoir aborder sereinement 2015, sans optimisme exagéré. En effet nous constatons que depuis de nombreuses années, l'Etat transfère de plus en plus de compétences aux collectivités territoriales sans pour autant les accompagner des dotations s'y affèrent.*

*Cordialement à vous tous*

*Le Maire : Michel Michallet*

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Infos mairie

Du nouveau pour les moins de six ans !

Un nouveau service est offert aux jeunes Boissisiens : en effet, la municipalité a signé une convention avec la Ville de CESSON afin que les enfants de quatre mois à six ans puissent être accueillis à la halte-garderie de Cesson.

La halte-garderie ou accueil occasionnel a pour vocation d'accueillir, dans la journée et pour une durée limitée les enfants de quatre mois à six ans non révolus.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- de 12h à 17h45 les lundis, mardis et vendredis.
- de 8h45 à 17h45 le jeudi (journée continue).

La halte-garderie fonctionne toute l'année sauf pendant une partie des vacances scolaires.

Une adaptation est préconisée pour faciliter l'accueil des enfants.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de CESSON – Tél. 01.64.10.51.00

Mireille Chapus  
Adjointe au maire chargée de l'enfance

## Des bacheliers à l'honneur



Samedi 31 janvier 2015, quatre jeunes Boissisiens titulaires du baccalauréat 2014 ont répondu présents à l'invitation de la municipalité pour une réception en leur honneur.

Monsieur MICHALLET dans une courte allocution a souligné l'importance de ce diplôme et a encouragé les jeunes à bénéficier d'une expérience à l'étranger.

Simon CAMINADE, Aurélien DESCHAMPS, Clara MARTINEAU et Chloé PUIFORCAT poursuivent leurs études en école d'ingénieurs, en faculté d'anglais ou en Institut de Soins Infirmiers.

A l'issue de la cérémonie, ils se sont vus remettre un bon cadeau avant d'échanger avec leurs parents et les élus présents le verre de l'amitié.

**BRAVO A EUX !**



Mireille Chapus

## Un nouveau site internet à Boissise-la-Bertrand

**Il est en ligne !**

Fruit d'une aventure collective, ce site a mobilisé les élus et le personnel communal, en collaboration avec les services du Conseil général de Seine-et-Marne.

Il a été créé sur la plateforme Internet gratuite du Conseil général.

Ce site a deux objectifs principaux : regrouper toutes les informations pratiques aux Boissisiens et améliorer les échanges entre la municipalité et les habitants de Boissise-la-Bertrand.

Pour y accéder : <http://boissise-la-bertrand.fr> ou [www.boissise-la-bertrand.fr](http://www.boissise-la-bertrand.fr)

Par ailleurs, afin d'enrichir ce site, la municipalité souhaite intégrer les différentes entreprises domiciliées sur la commune. De ce fait, elles sont invitées à se faire connaître en mairie en précisant les éléments suivants : nom de l'entreprise, activité, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail et éventuellement le site web.

Dès réception des données, celles-ci seront intégrées dans la rubrique intitulée « Vie pratique – commerces et activités ».

Merci de contribuer à cet enrichissement.

Annie Courtier



## Travaux sur Boissise la Bertrand (épisode 1)

Tout d'abord une présentation du gros chantier commencé rue des Joies.

Tout a commencé avec l'intervention de Véolia par l'implantation d'une vanne à l'entrée de la rue du côté de la rue François Rolin.

Cette vanne était plus que nécessaire car le réseau hydraulique partant de l'usine de traitement des eaux n'avait qu'une vanne. Dans ces circonstances s'il y avait eu une rupture de canalisation soit rue François Rolin, soit rue de la fontaine Berger il aurait été obligatoire de fermer cette vanne unique en sortie de l'usine et l'alimentation en eau du village aurait été ainsi coupée.

Maintenant avec la nouvelle vanne dite T3, car elle comporte en fait 3 « robinets », il sera possible en cas de rupture de canalisation, d'isoler soit à l'ouest côté François Rolin, soit à l'est côté Fontaine Berger sans que l'alimentation en eau du village soit entièrement coupée.



Puis Véolia a piloté l'implantation d'un poteau d'incendie au niveau de l'ancienne ferme des Joies.

Il a fallu planter une canalisation neuve, de diamètre 150 mm, pour à la fois alimenter le futur poteau d'incendie et faire profiter les riverains de se brancher sur cette nouvelle conduite, l'ancienne étant « en limite d'âge ».

Ci-contre le branchement du départ de la canalisation neuve à l'intersection de la rue des Joies et de la rue Fontaine Berger.

Puis l'installation au bout d'une centaine de mètres du poteau d'incendie.



Les travaux de rebouchage à l'intersection sont à présent terminés.



Le mercredi 11 février il a été procédé au « piquetage », c'est-à-dire à la localisation in situ de l'implantation des lampadaires, avec la représentante du SDESM, ceux de Véolia et de TPSM, l'entreprise qui réalise les travaux.

Depuis lundi 23 février l'enfouissement des réseaux a commencé. Tout d'abord par la partie entre la rue François Rolin et la rue Fontaine Berger où il n'y a qu'à amener le réseau électrique pour l'éclairage public. Les autres réseaux sont déjà enfouis. Les travaux se continuent au niveau du transformateur.

Ces travaux vont se poursuivre pendant 2 mois.

La visite et la présentation de l'ensemble des travaux jusqu'à la réfection future de la voirie a eu lieu avec les riverains le samedi 7 février. Les remarques et suggestions ont été prises en compte sur l'avant-projet.

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Travaux sur Boissise la Bertrand (épisode 2)

Voici un panel de petits travaux qui ont été réalisés récemment :

- Le nettoyage par la Sté FREON du parc des Vives Eaux à titre gracieux en compensation du prêt d'une partie des fouilles utilisée pour la fabrication des gabions et matelas nécessaires à la réfection des berges de Seine.

Information :

Les travaux sont momentanément arrêtés jusqu'en juin à cause de la montée des eaux et du frai des poissons, cette décision a été prise par la «police de l'eau».



- Château d'eau :

Lundi 23 février réfection du toit suite à la grêle du mois de juin. Les tuiles fêlées ont mis du temps à se détacher. Par ailleurs des nacelles montant à 40 m de hauteur ne sont pas disponibles immédiatement et nécessitent un opérateur spécialisé.

- A droite, l'implantation de bornes de recharges pour les voitures électriques sur le parking de la mairie derrière l'église.

Un merci particulier à Jean, Gabriel et Bilal qui opèrent journalièrement sur la commune pour la maintenir en état et réaliser les petits travaux divers et variés.



Marc Loubet  
Adjoint au maire chargé des travaux.

## Détecteur de fumées



**Le saviez-vous ?** À compter du 8 mars, tous les logements français devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous êtes propriétaire, cette obligation vous incombe directement.

Si vous ne l'avez pas encore fait, rendez-vous dans un magasin de bricolage ou de grande distribution et choisissez un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF)\* certifié selon la norme européenne NF EN 14 604 (de 10 à 30 euros). « Ces appareils sont destinés à vous alerter en cas d'incendie pendant votre sommeil », expliquent les sapeurs-pompiers, qui délivrent à cette occasion quelques conseils : « Installez votre détecteur au plafond ou tout en haut du mur. Comptez au moins un détecteur par niveau d'habitation, prioritairement dans les couloirs menant aux chambres à coucher. » Inutile en revanche d'en installer dans la cuisine ou la salle de bain : les vapeurs de cuisson ou d'eau chaude pourraient déclencher l'alarme.

Une installation très simple :

Un locataire peut aussi acheter et installer lui même un détecteur de fumée, qui devra lui être remboursé par le propriétaire. C'est ensuite à l'occupant de veiller au bon fonctionnement de l'appareil : nettoyage, vérification de l'alarme, des piles, remplacement en cas de défaillance... L'assureur d'habitation doit être prévenu. Mais attention aux arnaques des pseudo «installateurs agréés» : l'installation, très simple, ne nécessite pas l'intervention d'un professionnel.

Mireille Chapus



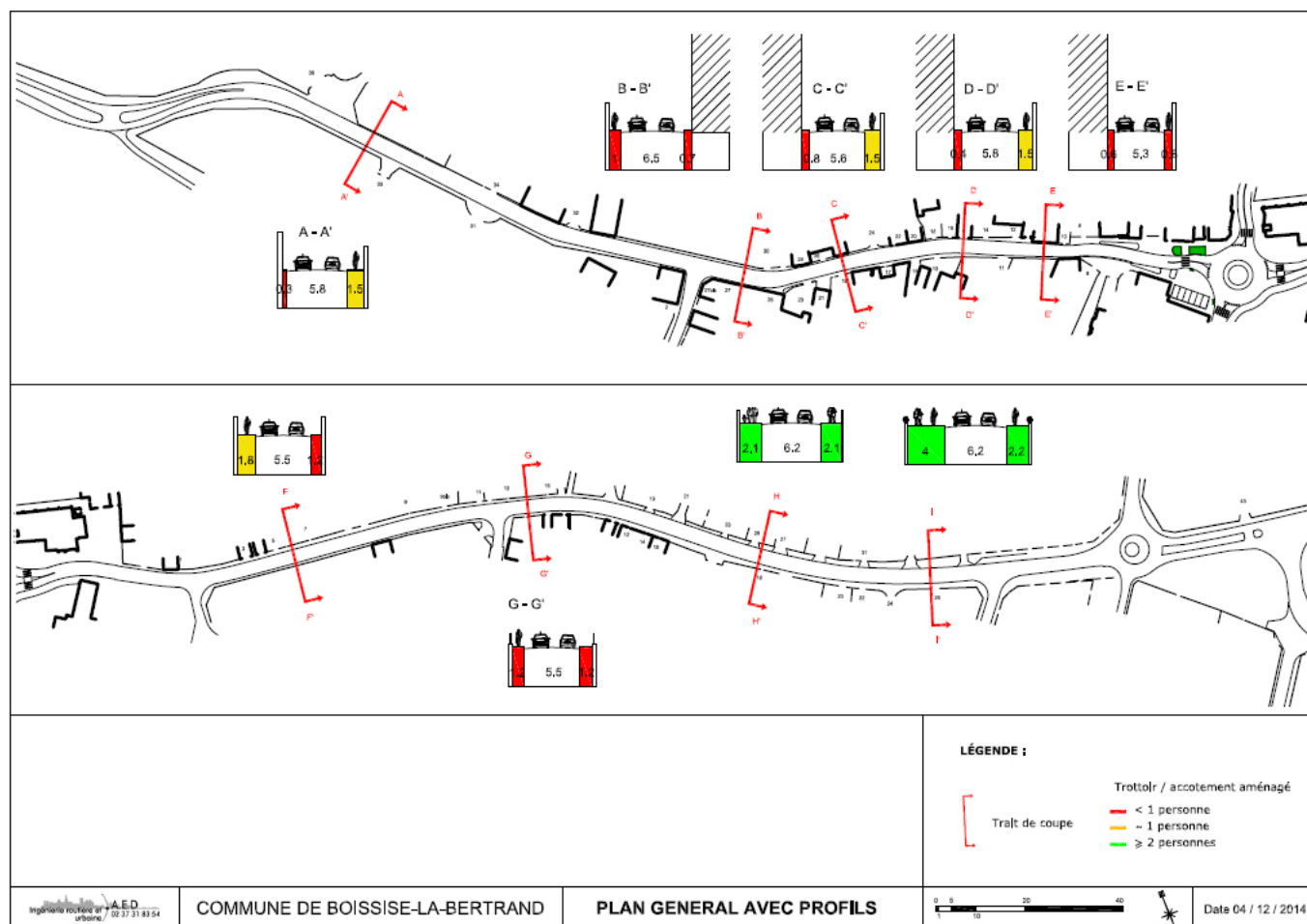
## Sécurisation de la RD 39 à la traversée du village de Boissise la Bertrand

La municipalité travaille activement sur le projet de sécurisation de la circulation sur la RD 39. Une première étape concerne la partie intra-muros, la partie en aval du bourg sera étudiée ultérieurement.

La réunion publique tenue le 30 janvier 2015 a permis d'informer les Boissisiens sur les réflexions en cours. Il y eu de nombreux échanges, montrant ainsi l'intérêt du sujet pour tous les habitants de notre commune.

- **La situation actuelle** a été exposée dans le précédent numéro du Boissisien (n° 90 de décembre 2014). Les éléments de diagnostic ont été confirmés : volume du trafic de 3000 véhicules par sens et par jour, vitesse excessive aux entrées Ouest et Est, vitesse accélérée en entrée Ouest rue de la République, stationnement de voitures sur les trottoirs, trottoirs de largeur insuffisante, encore quelques arrêts de bus non conformes vis à vis des normes « handicap », mauvaise signalisation de la zone 30 (confusion provoquée par les indications de vitesse limite 30 et les panneaux zone 30), plateaux ralentisseurs (inefficaces rue Latour Maubourg et inexistant rue de la République), stationnement des voitures rue Latour Maubourg insuffisamment protégé, intersection de la rue Laisné avec la rue de la République dangereuse, pénétration de voitures dans le jardin jouxtant le giratoire du cimetière.

Une analyse fine de la largeur de la voirie a été effectuée. Le schéma ci-dessous montre 7 coupes du dessin de la rue avec indication de la largeur des trottoirs: les trottoirs « verts » respectent la largeur réglementaire de 1,4 m, les trottoirs « jaunes » sont encore acceptables, mais quasiment à la largeur réglementaire, les trottoirs « rouges » sont hors norme (trop étroits).



La photo de la maman marchant rue de la République en accompagnant son enfant illustre bien cette étroitesse du trottoir.



# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Sécurisation de la RD 39 à la traversée du village de Boissise la Bertrand

- **Les solutions possibles** pour améliorer la sécurité de la circulation en traversée du village s'énumèrent de la façon suivante :

- 1) Valorisation paysagère des entrées d'agglomération : un premier contact « nature » avec le village incite l'automobiliste à plus de respect (attitude apaisée). Positionnement de statues d'enfant au giratoire de l'église pour renforcer la sensibilisation à la prudence.
- 2) Réduction de la vitesse en entrée Est, en amont du giratoire du cimetière : plantation d'une haie basse en bord de trottoir donnant l'impression de réduction de largeur de chaussée.
- 3) Protection du trottoir du giratoire du cimetière par bordure chasse-roue (éviter les sorties de route).
- 4) Calibrage de la chaussée sur toute la traversée du village à la largeur minimum réglementaire de 5,5 m.
- 5) Refonte de la zone 30 (simplification de la signalisation) ; renforcement de la visibilité des traversées piétons.
- 6) Mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) des arrêts de bus encore non conformes.
- 7) Amélioration de la protection du stationnement des voitures rue Latour Maubourg (obtenu grâce à la réduction de largeur de la chaussée à 5,5 m) ; Têtes de files de stationnement bordurées et fleuries.
- 8) Plateaux ralentisseurs de la rue Latour Maubourg à remettre au dessin réglementaire pour améliorer leur efficacité.
- 9) Inversion du sens de circulation de la rue Laisné (pour éviter le débouché difficile et dangereux sur la RD 39).
- 10) Plus de stationnement de voitures rue de la République à cheval sur le trottoir.

11) Réalisation d'un trottoir aux normes PMR (largeur de 1,40 m) sur toute la longueur de la rue de la République.

12) La mise aux normes du trottoir de la rue de la République impose la réalisation d'une écluse au niveau du 10 rue de la République. Une signalisation spécifique implantée de part et d'autre de l'écluse annonce cette écluse; la photo ci-dessous montre la signalisation relative à l'écluse de la rue Fontaine Berger.

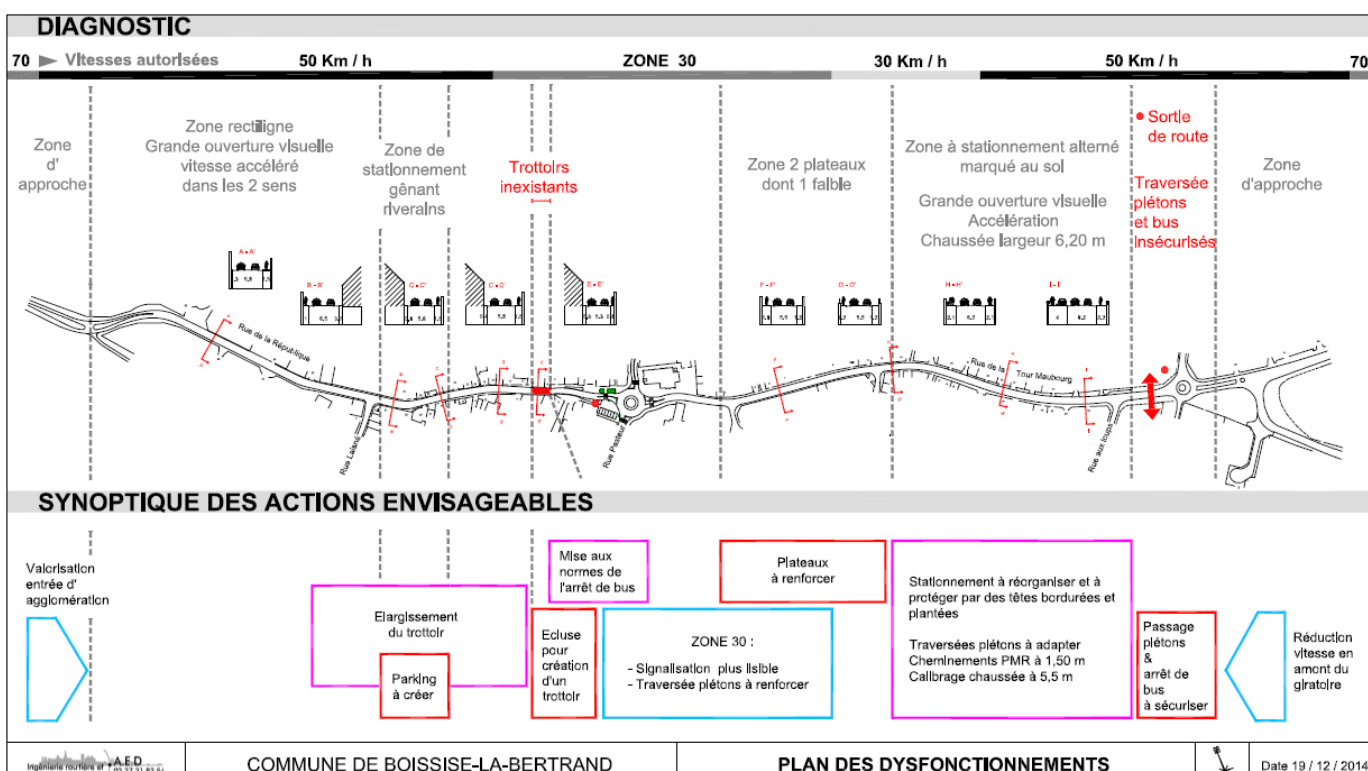


- **Le débat avec les Boissisiens** a été riche et a fait ressortir un large consensus des participants, en général très concernés dans leur vie quotidienne par l'utilisation de cette voie, comme automobiliste ou comme piéton. Deux suggestions complémentaires ont été émises, à savoir :

- planter un « pré-giratoire » avant le giratoire du cimetière, au niveau de la jonction RD 39 et RD 39E (route de Boissettes), qui pourrait contribuer à ralentir le trafic en provenance du Mée.

- Abattre le mur latéral au trottoir bordant le parking du cimetière : cela contribuerait à améliorer la visibilité en venant du chemin au loup pour se connecter au giratoire du cimetière. Depuis la réunion publique, le nécessaire a été fait.

Le schéma ci-après résume les principales actions à mettre en oeuvre.





## Sécurisation de la RD 39 à la traversée du village de Boissise la Bertrand

**Effet induit :** le fait d'apaiser la circulation automobile dans la traversée du village rend cette traversée « moins attractive » pour les automobilistes en transit (ceux en provenance de Melun et au-delà se dirigeant vers Ponthierry, l'A6 et Paris). Il en résulte que l'itinéraire « direct » à privilégier est celui via Cesson et Seine-Port (RD 346, RD 82, RD 50) qui mesure 10 km au lieu de 9,2 km. Nous proposons à l'Agence Routière Territoriale de Melun d'installer au giratoire du Mée un panneau à l'entrée de la « route de Corbeil » (RD 346) qui dirigerait les automobilistes vers « Ponthierry – A6 – Paris ». L'investissement est d'un coût modeste pour obtenir un tel itinéraire de détournement.

La réduction du trafic RD 39 sur la commune de Boissise la Bertrand sera bénéfique pour la partie de RD extra muros en direction de Ponthierry. Elle contribuera à réduire le risque pour les usagers comme pour les riverains. (chiffrer la baisse espérée de trafic).

**Action :** L'Agence Routière Territoriale de Melun a donné son accord de principe à toutes ces dispositions pour la RD 39 en traversée du village. Il nous faut monter le dossier d'investissement auprès du Conseil Général et à en négocier le financement.

- Réaliser une étude de détail (voirie, réseaux) par un bureau d'étude spécialisé ; il faut proposer un phasage des travaux sur deux ou trois années de façon à lisser la dépense.
- Chiffrer le coût des travaux
- Faire approuver le projet par le Conseil Général.
- Mettre au point le financement
- Lancer les appels d'offres et choisir les entreprises.
- Suivre la réalisation.

Alain Bernheim

Adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de l'environnement

## Quand le défibrillateur sauve une vie...

La municipalité souhaite renforcer les secours et l'assistance aux personnes en danger en installant deux défibrillateurs dans le village : un dans la salle de la Recellerie, le deuxième en extérieur, à proximité de la Mairie.

Le décret du 4 mai 2007 permet « une utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins ».

En cas de malaise cardiaque, le premier réflexe à avoir est d'appeler les secours (le 15).

L'utilisation du défibrillateur arrive dans un second temps et est très intuitive : une fois ouvert, il guide son utilisateur, puis s'assure que la victime est bien en arrêt cardiaque et dose la charge électrique en fonction du rythme cardiaque.

Une réunion d'initiation est prévue dans les prochaines semaines pour les habitants qui le souhaitent.

Mireille CHAPUS



## Rappel : brûlage des déchets sur la commune de Boissise-la-Bertrand ?

Nous rappelons les règles qui s'imposent à toutes les communes.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de

pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Il convient donc de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent :

le paillage ou le compostage, ainsi que l'apport des déchets végétaux à la déchetterie du Mée.

Alain Bernheim

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Forêt régionale de Bréviande : l'AEV prépare la forêt de demain

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire de la forêt régionale de Bréviande, y réalise d'importants travaux sylvicoles.

Ils consistent à effectuer des coupes d'arbres sur environ 105 hectares, dans le but d'assurer le renouvellement de la forêt. Il s'agit essentiellement de châtaigniers.

Les premiers prélèvements ont déjà été effectués, sur les parcelles situées sur la commune de Vert-Saint-Denis, au nord-est du massif. Ils ont démarré à l'automne 2014 et se sont terminés au début du mois de février.

Les prochains concerneront les parcelles situées sur les communes de Cesson et du Mée sur Seine, au sud du massif. L'AEV tiendra les communes informées du calendrier des travaux, non encore connu à ce jour.

Les arbres à couper sont d'ores et déjà marqués de peinture de couleur (bleue, rouge et blanche), notamment dans le secteur du bois de Marché-Marais, du bois de Bréviande et du bois des Courtilleiraies.

Certains sont situés les uns à côté des autres, sur plusieurs mètres. Le promeneur curieux et attentif peut s'interroger sur le pourquoi de ce marquage en ligne droite : c'est qu'il correspond au tracé de futurs chemins dits « de cloisonnement », qu'emprunteront les engins forestiers (tracteurs et débardeurs). Les arbres ont été désignés justement parce qu'ils se trouvent sur l'emprise de ces futurs couloirs destinés à faciliter le déroulement des chantiers sylvicoles.

Photo montrant les arbres marqués le long des emprises ©AEV/S.Nys



Le reste des coupes réalisées et à réaliser vise soit à effectuer de petites trouées (prélèvement d'un ou deux arbres) pour permettre à une nouvelle génération de jeunes arbres de bénéficier de bonnes conditions de croissance grâce à l'apport de lumière, soit à pratiquer des « éclaircies » : c'est-à-dire le retrait des arbres susceptibles de gêner dans leur croissance les sujets les plus beaux, les plus vigoureux, sans blessures ni défauts, et capables aussi de résister aux intempéries (aux effets de dominos en cas de fort coup de vent par exemple, à la sécheresse...).

L'opération est également sécuritaire, les peuplements vieillissant ou dépérissant présentant de fait un danger potentiel pour les promeneurs (chutes de branches, par exemple).

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de gestion responsable de la forêt régionale de Bréviande, pour laquelle l'AEV a obtenu la certification PEFCTM.

Cette labellisation engage le propriétaire et gestionnaire à respecter plusieurs règles permettant d'exploiter la forêt, d'assurer sa régénération, son entretien et son ouverture au public tout en préservant les espèces animales et végétales.

## Et pour une promenade en forêt régionale de Bréviande...

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France propose des animations Nature gratuites les week-ends dans plusieurs espaces naturels régionaux, dont la forêt de Rougeau et celle toute proche de Bréviande.

En 2015, de nouvelles animations sont d'ores et déjà proposées : découvrir les petites bêtes de la mare, donner un coup de main à la restauration de mares forestières, en savoir plus sur les « minuscules colonies » d'abeilles et de fourmis, partir à l'aventure en participant à une chasse au trésor, confectionner des jouets et instruments de musique à partir d'éléments naturels... choisissez l'animation faite pour vous !

L'inscription aux animations nature se fait via le site internet de l'AEV [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)  
< rubrique Loisirs Nature < Nos animations nature.

Pour ceux qui souhaitent seulement se promener en forêt, l'AEV propose sur son site internet des idées de parcours, d'une durée de 1h à 1h30 : découvrir des essences forestières du massif de Bréviande, se balader au gré de quelques vieux chênes pittoresques non loin du ru du ravin du Gouffre, randonner sur les traces d'une forêt aménagée pour Louis XV et l'imaginer il y a trois siècles quand elle était parcourue par les équipages de chasse à courre...

Grâce au travail de géoréférencement effectué par les agents de terrain de l'AEV, préparez votre promenade !

Parcours en forêt téléchargeables sur le site internet de l'AEV [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)  
< AEV < Découvrez le patrimoine naturel régional < Rougeau et Bréviande.





## Comment l'urbanisme agit pour l'environnement ?

Nous voyons fleurir de nombreuses appellations environnementales, toutes aussi vertueuses les unes que les autres, dont le foisonnement nous laisse perplexe pour savoir dans quelle situation nous nous trouvons : espace naturel sensible (ENS), réserve naturelle régionale (RNR), réserve naturelle nationale (RNN), espace boisé classé (EBC), espace vert protégé (EVP), périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), inventaire ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique), site Natura 2000, etc..

L'élaboration actuelle du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune nous donne l'occasion de nous familiariser avec ces dispositifs réglementaires ou non. A cette occasion, nous prenons la mesure de l'importance des critères d'urbanisme et d'environnement à respecter.

Cet encadrement de notre travail est consigné dans un ensemble de documents regroupant les directives de l'Etat en différents domaines: il s'agit du «porté à connaissance de l'Etat».

Ainsi donc l'Etat, mais aussi la Région Ile-de-France (identifiée comme «première éco-région» de France), déclinent respectivement, les politiques nationales et régionales (au travers du SDRIF - schéma directeur de la Région Ile-de-France- adopté en octobre 2013) au niveau local. Celles-ci s'imposent au niveau local, en particulier, au moment de l'élaboration de notre projet de PLU.

Ceci se traduit, notamment en matière d'environnement, par une volonté affichée de garantir le maintien, la valorisation et la protection des zones naturelles, remarquables ou ordinaires (forêts, espaces ouverts, espaces agricoles, zones humides,..... déjà identifiées. Les zones constructibles, potentiellement localisées en périphérie du bâti existant se trouvent, par incidence, fortement limitées pour privilégier les secteurs du bourg et village. Car il s'agit désormais d'inciter, non pas à construire moins mais à construire différemment la ville, tout en tenant compte des spécificités locales. L'exercice est périlleux... d'autant plus que l'augmentation de la population est établie à près de 1,5 à 2 millions d'habitants (soit un objectif de population d'au moins 13 millions de Franciliens) à l'échelle de la Région Ile de France à l'horizon 2030 (source: SDRIF 2013).

Ces exigences devront se traduire pour Boissise la Bertrand par une augmentation de + 15% de la densité de population sur les zones constructibles, à l'horizon 2030. L'enjeu, et c'est tout l'objet de l'étude du PLU, est de déterminer les nouvelles formes d'habitat et la manière de l'implanter.

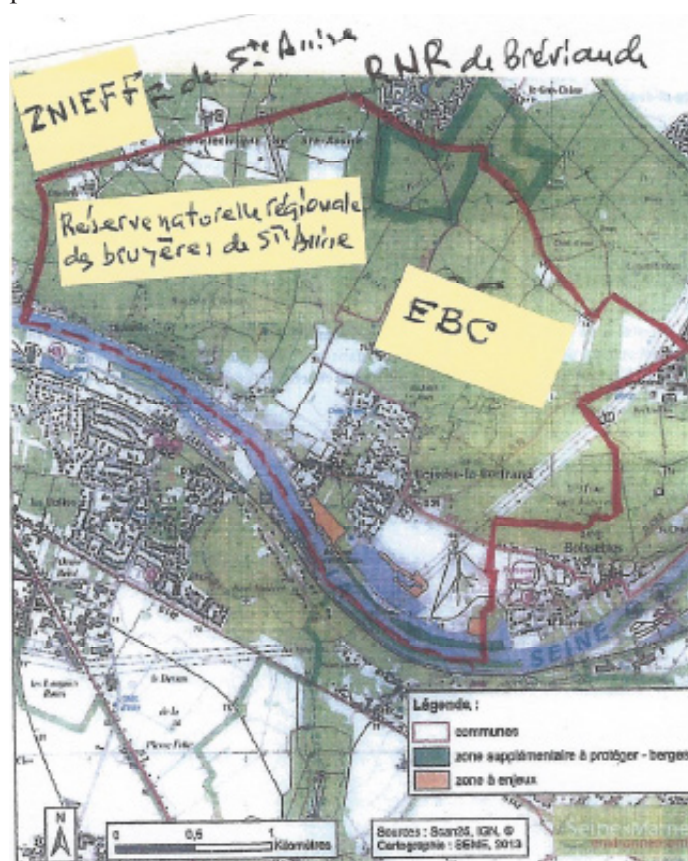
Si l'Etat fait preuve de rigueur en terme d'accueil de la population, il est tout aussi rigoureux en matière de protection de la nature, une rigidité extrême, inconnue à ce jour.

Ainsi, et pour ne donner que quelques exemples, le PLU devra prendre en compte les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), du Plan Climat-Energie territorial de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine (PCET), du

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration au niveau de la CAMVS. Le PLU doit également protéger la ripisylve de la Seine (zone boisée située sur berges), les haies, les arbres d'alignement ou isolés le long des voiries, les prairies, les vergers, les chemins ruraux en herbés inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), etc.....

Par ailleurs, du fait de la richesse des milieux présents sur notre commune, Les espèces à préserver sont nombreuses (478 espèces végétales, 78 espèces animales). Il conviendra à cet effet de démontrer que le projet de territoire de la commune, en particulier les futures zones à urbaniser, n'y porteront pas atteinte. Dans ce sens, l'Autorité Environnementale (instance relevant principalement du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie) a été récemment saisie sur un dossier particulier, qui le cas échéant, pourra donner lieu, en fonction des conclusions, à l'obligation pour la commune d'engager une étude d'impact environnementale appropriée.

Autre élément à prendre en compte dans le cadre du projet de PLU : la valeur minimale du « coefficient de biotope » : ce coefficient est représentatif de la proportion de « nature » par rapport à l'espace urbanisé. Ce seuil à atteindre pour une commune rurale comme la nôtre est aisé, il l'est beaucoup pour une commune urbaine.



Différents espaces écologiques sur le territoire de Boissise

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Comment l'urbanisme agit pour l'environnement ? (suite)

Nous allons nous expliquer selon trois thèmes :

- Les acteurs.
- Les outils de management de l'environnement.
- Les inventaires et dispositifs réglementaires ou contractuels.

Les acteurs	Propriétaires privés	Communes	Département	Région	Etat
Les outils	EBC (espaces boisés classés), EVP (espaces verts protégés).	EBC, EVP	ENS (espaces naturels sensibles)	RNR (réserve naturelle régionale), PRIF, AEV : Agence des Espaces Verts.	RNN (réserve naturelle nationale).

Au titre des inventaires et des Directives européennes, nous citons :

- Les ZNIEFF pour le premier.
- Les sites Natura 2000 (Bruyères de Sainte Assise -directive «Habitat») pour le second.

Les différents outils ou mesures de protection relèvent d'acteurs et de politiques ciblés

Pour n'en citer que quelques-uns :

**Les Espaces naturels sensibles (ENS)** relèvent d'une politique départementale depuis la loi du 18 juillet 1985, modifiées en juillet 2003. Les modalités de mise en œuvre sont codifiées dans le code de l'Urbanisme.

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Pour répondre à ces objectifs et pour intervenir sur le foncier, le Département dispose d'un outil juridique, la zone de préemption, à laquelle est dédié un droit de préemption. Ce dernier peut être délégué, notamment à la commune ou à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France. Le Département dispose également d'un outil financier : il peut instituer une part (fixée à 2,2% par le département de Seine et Marne) de la taxe d'aménagement (TA) pour financer les espaces naturels sensibles (acquisition, aménagement, gestion,...). Cette TA s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux.

Les ENS contribuent ainsi à l'établissement de la trame verte et bleue régionale (principes de continuité écologique pour la faune et la flore), ainsi qu'au renforcement, notamment, du réseau des sites « Natura 2000 ».



Un lézard dans le bois de Bréviande

**Les Réserves naturelles Régionales (RNR).** L'outil réglementaire RNR est codifiée dans le Code de l'environnement. Elles sont placées sous la responsabilité exclusive des Régions, qui ont en charge leur création et leur gestion (aménagement et entretien). Ces sites

participent aussi à la mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale. Le statut du classement d'un site en RNR est un statut français régi par la loi du 27 février 2002. Il existe une RNR sur la commune (forêt de Bréviande et bruyères de Sainte-Assise). Ce statut de protection peut s'ajouter à d'autres types de classements, tels que l'« arrêté préfectoral de protection du biotope ».

**Les Réserves naturelles nationales (RNN).** Ce sont des outils de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques. Ces sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. Il n'y a pas de RNN sur Boissise la Bertrand.

**L'Espace boisé classé (EBC).** Selon le code de l'urbanisme, les PLU (plans locaux d'urbanisme) peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantation d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer. Le classement en EBC interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Le classement EBC entraîne le rejet de plein droit des demandes d'autorisation de défrichement prévues par le code forestier, et entraîne la création d'un régime de déclaration administrative avant toute coupes et abattages d'arbres. Le classement en EBC ne s'accompagne d'aucune indemnité pour le propriétaire, en application du principe de non-indemnisation des servitudes d'urbanisme. Le classement en EBC a pour finalité la protection ou la création d'un espace boisé, et non pas son ouverture au public (mais cela n'empêche son ouverture au public).

**L'Espace vert protégé.** Il s'agit d'un régime moins contraignant que le régime EBC qui est plus strict. Par exemple, on peut admettre la possibilité de constructions ou autres utilisations du sol qui ne portent pas atteinte aux arbres, ou, s'il y a atteinte, être obligé d'effectuer un reboisement compensatoire.

Bruyère à quatre angles dans le bois de Bréviande





## Comment l'urbanisme agit pour l'environnement ? (suite)

**Les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).** Le PRIF est un outil contractuel établi entre la commune, l'Agence des Espaces Verts (1) et la Région Ile-de-France. Il traduit une orientation politique partagée pour maintenir/valoriser la biodiversité et le caractère naturels de certains espaces, classés en zone naturelle ou agricole dans les documents d'urbanisme locaux. C'est en ce sens un engagement partenarial fort et pérenne. Ainsi, la Région par le biais de son Agence, aura légitimité à intervenir au sein du territoire concerné par un PRIF pour acquérir, préserver, valoriser, aménager et gérer les espaces naturels, agricoles et forestiers concernés et de les ouvrir au public. Le territoire communal de Boissise la Bertrand est concerné par le PRIF de Rougeau-Bréviande.

**Les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique).** Les inventaires naturalistes et scientifiques que sont les ZNIEFF (type 1 ou 2) ne sont pas des mesures réglementaires. Elles recensent les espaces naturels remarquables dans lesquelles sont représentés des espèces ou associations d'espèces (animales ou végétales), à fort potentiel patrimonial.

Les données constituant cet inventaire sont transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle qui réalise une validation nationale. Elles peuvent être prises en compte dans les documents d'urbanisme. La ZNIEFF de type II « Bois et landes entre Seine-Port et Melun » (1 340 ha) est identifiée notamment sur Boissise la Bertrand.

**Les sites NATURA 2000.** Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales (les chauves-souris par exemple) ou végétales et de leurs habitats naturels. Ils visent à maintenir la diversité biologique à l'échelle de l'Union Européenne. Cette conservation passe notamment par le maintien des activités humaines et des pratiques qui ont participé à forger l'intérêt écologique de ces territoires. En Ile-de-France, le réseau Natura 2000 comprend 35 sites, couvrant 98 427 ha, soit 8% du territoire francilien. Le site Natura 2000 le plus proche de la commune est le massif forestier de Fontainebleau.

Ce rapide panorama montre que l'idée généreuse de protection de la nature nécessite beaucoup d'efforts et engendre de lourdes charges administratives (euphémisme pour ne pas employer de termes plus forts !).

(1) **L'Agence des Espaces Verts (AEV)** de la Région Ile-de-France est un établissement public régional à caractère administratif, créé en 1976. L'AEV est une exception nationale puisque seule la Région IdF, en tant que « Région capitale » et « éco-région », est dotée d'une structure spécialement dédiée pour la mise en œuvre de politiques régionales liées à l'agriculture périurbaine, à l'eau, à la biodiversité et aux espaces naturels. L'AEV est également gestionnaire de la RNR de Sainte-Assise (forêt de Bréviande).

Alain Bernheim

## CAMVS : Une agglomération au service de son territoire et de ses habitants



Créée le 1er janvier 2002, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, aujourd'hui présidée par Louis Vogel, regroupe 14 communes de l'agglomération melunaise, dont Boissise-la-Bertrand, et un peu

plus de 111 000 habitants. Elle agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Son champ d'intervention est, en effet, très large. Ainsi, la communauté d'agglomération mène différentes actions en matière de :

- **Développement économique et touristique** : création et gestion de parcs d'activités, accompagnement des entreprises, promotion du territoire..., réalisation du musée de la gendarmerie nationale.

- **Aménagement** : organisation du réseau Melibus qui dessert les 14 communes de l'agglomération, réalisation de liaisons douces (comme celle qui relie Boissise-la-Bertrand au Mée-sur-Seine), déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de Melun Val de Seine d'ici 2019.

- **Environnement** : gestion et développement du réseau des eaux usées et pluviales, lutte contre la pollution (qui se traduira notamment par la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial).

- **Habitat** : soutien à la rénovation des logements du parc

privé grâce au dispositif Mon Plan Rénov', à la construction de logements sociaux et au financement des programmes de rénovation urbaine.

- **Sport** : organisation des stages Sport Passion durant l'été, soutien au développement de l'escrime grâce au contrat d'objectifs signé avec le Cercle d'escrime Melun Val de Seine qui prévoit, en particulier, l'initiation des enfants à l'escrime dans le cadre scolaire et l'organisation du Master de fleuret Melun Val de Seine (Ne ratez pas l'édition 2015, vendredi 3 avril, à l'Espace Pierre Bachelet, à Dammarie-lès-Lys).

- **Culture** : concerts de l'orchestre Melun Val de Seine, concerts de musiques actuelles.

Les Amplifiés, dispositif de sensibilisation à la musique dans tous les lycées de l'agglomération...

- **Enseignement supérieur** : Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'Université Panthéon-Assas à Melun.

A travers ces différentes actions, l'agglomération agit pour un développement harmonieux et équilibré du territoire, avec le souci de respecter l'identité de chaque commune.

Pour en savoir plus sur les actions et l'actualité de l'agglomération, rendez-vous sur ses sites internet [www.melunvaldeseine.fr](http://www.melunvaldeseine.fr) et [www.culturetvous.fr](http://www.culturetvous.fr) et sur sa page facebook : [facebook.com/agglomelumvaldeseine](https://facebook.com/agglomelumvaldeseine)

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Nouvel Elan

### Projet PLU- Plan Local d'Urbanisme Boissise-la-Bertrand

La réunion publique du 12 décembre 2014 concernait le diagnostic et les propositions du cabinet pour le futur PLU (Plan Local d'urbanisme) de notre village.

Des réunions de travail auxquelles nous participons sont mises en place et en l'état actuel des avancées nous tenons à vous informer des propositions que nous faisons pour le PLU à venir.

Rappel : Le PLU proposé et, en discussion actuellement devrait être présenté en réunion publique très prochainement. La concertation avec les habitants et le commissaire enquêteur se fera en automne et le vote du conseil municipal qui adoptera en final le PLU est programmé pour janvier 2016.

Il a été rappelé entre autre, lors de la réunion publique, les contraintes imposées par l'ETAT :

- **une contrainte écologique** qui impose de respecter les espaces forestiers et les espaces naturels ouverts, les espaces agricoles et les zones humides;

- **la deuxième contrainte étant l'évolution de l'habitat**, l'Etat imposant une augmentation de la densité de la population pour les zones urbanisées ou urbanisables de plus de 15%. Aujourd'hui suite aux différents échanges et travail fourni par la municipalité l'objectif serait de 25 logements pour la période de 2016-2021 dont 6 logements sociaux. Cette fourchette nous paraît totalement raisonnable compte tenu de l'évolution de la population en Ile de France.

**Actuellement la densification du village se situe essentiellement au Nord / Est, soit, + 75% du bâti sur cette zone.**

Il est proposé par la municipalité de densifier encore plus cette partie en permettant aux propriétaires qui ont + de 1000m<sup>2</sup> de terrain de pouvoir diviser et donc devenir des terrains constructibles et également, d'urbaniser une zone dite dent creuse qui se situe entre les Egremonts et l'Aunette.

Toute cette densification entrainera des créations de nouvelles voiries :

Continuer la rue des clos jusqu'à la rue des Egremonts et ouvrir à partir des clos une voirie sur la ruelle des Perreux ce qui rendra passantes les rue de la Fontaine au Roi et de l'Aunette.

**Donc encore plus de voitures à l'intérieur du village alors que nous avons du mal à circuler, véhicules qui viendront polluer dans tous les sens du terme notre village !**

**Pour ce qui est des zones à urbaniser nous pensons que d'autres propositions sont à étudier :**

**Les zones ouest et Sud / Est sont nettement moins urbanisées.**

**Ces zones si elles étaient un peu plus urbanisées permettraient un meilleur équilibre de la densification de l'habitat.**

Il s'avère que celle proposée le long de la prairie du Boire par le cabinet et présentée en réunion publique, fait l'objet d'une étude de sol dont les conclusions devraient redéfinir les possibilités d'urbaniser dans une zone humide ou pas. Il devra donc falloir travailler sur d'autres propositions. Au vue de cette situation, pouvons-nous prendre le risque de décréter des zones urbanisables si elles n'ont fait l'objet des mêmes investigations ?

Les représentants de l'Etat ou autres organismes, peuvent-ils nous obliger à densifier davantage notre population et nous refuser des propositions plus cohérentes en matière de qualité d'habitat et de vie avec pour préconisation le respect de la nature ?

N'acceptons pas n'importe quelles règles d'urbanisme, nous devons rester attentif sur les projets architecturaux afin d'éviter que ne se reproduisent des constructions comme celles que nous avons vu fleurir autour de Malka !!

**A nous de prévoir l'avenir et ne pas nous laisser enfermer dans ces contraintes.**

De plus il ne faut pas se voiler la face, de Paris à la ceinture de l'Essonne il n'y a plus de place. Les habitations arrivent sur la Seine et Marne. On nous oblige donc à construire dans la moindre petite parcelle possible à urbaniser à l'intérieur du village, mais ne nous leurrions pas lorsque tout sera occupé on nous obligera à modifier notre PLU et forcera à construire sur des zones A ou N qui aujourd'hui sont dites zones protégées !!

Si nous sommes élus, c'est bien pour défendre l'intérêt général, donnons-nous les moyens de persuader et ne baissons pas les bras face aux autorités.

Voirie et contournement : Pourquoi ne pas profiter de ce remaniement et étudier réellement le contournement par la rue des Pommiers ? Il est dit qu'elle est trop étroite. Il pourrait être envisagé une circulation à double sens avec des aménagements qui existent (chicanes, alternat...) qui permettraient aux véhicules de passer en circulation alternée. Si une voirie au niveau du Boire était réalisée, elle permettrait aux véhicules d'arriver rue d'ARC en sortie de Boissise et le centre de Boissise-la-Bertrand et entre autre la partie basse de la rue François Rollin serait désengorgés.

Lors de la dernière réunion du groupe de travail, la municipalité en place semblait être ouverte à toute proposition à condition qu'elle puisse être réalisable. Etude de sol, délai légal à construction si constructions prévues sur terrain remblayé...

Nous ne manquerons de vous tenir informés de l'avancée des travaux. Cependant il est important que vous participiez aux réunions publiques et que lors de l'enquête publique vous veniez donner votre avis au commissaire enquêteur. Plus vous serez nombreux, plus vos remarques auront du poids auprès des pouvoirs publics.

La liste Nouvel Elan



## ASBBE

Berges de Seine - Où en est le cheminement piéton ?

Le point de vue de l'ASBBE

En septembre, les travaux de renforcement et d'aménagement de la berge entre le village et la Résidence « Les Bruyères » ont été lancés. Un dépliant couleur a été édité par le Conseil général, des panneaux d'information ont été installés sur l'accotement et le Boissisien de décembre apportait des précisions sur les techniques mises en œuvre. La réalisation d'un cheminement en crête de berge était annoncée conformément au compromis résultant de l'enquête et de la réunion publique de 2012.

Quelle surprise et quelle déception d'apprendre, le 12 décembre, lors de la réunion d'information sur l'élaboration du PLU, que sur un tronçon d'une centaine de mètres, ce cheminement quitterait la berge pour longer, en face, la limite des propriétés bâties ! **Les piétons devraient donc traverser deux fois cette route départementale très fréquentée.**

Un examen attentif des lieux ne permettait pas de comprendre et encore moins d'accepter cette proposition contraire aux principes de sécurité mis en avant lors de l'enquête publique.

Dès la mi-décembre, l'ASBBE entreprend une démarche auprès du conseiller général du canton (Jean-Pierre Guérin) pour exprimer sa désapprobation et solliciter une rencontre avec les responsables de ce choix. Une réponse écrite, courant janvier, est particulièrement décevante. Il est fait mention d'une difficulté technique majeure et par ailleurs d'un délai d'enquête de plus de 5 ans auprès de la police de l'eau. Cela n'a rien de convaincant. D'où une nouvelle intervention en direction du Conseil général où nous insistons pour obtenir des explications plus crédibles. Une réunion sur site est alors organisée le 9 février par Monsieur Guérin, regroupant lui-même, Monsieur Demasson (chef de l'ART), Alain Bernheim (adjoint au maire), Jean-Pierre Boucherot et Daniel Martin (ASBBE), Bernard Métier (riverain). Sur les lieux, il s'avère que les obstacles techniques disparaissent. En effet, dans la zone critique, la berge est assez large et correspond à l'ancien chemin de halage. Elle constitue une base stable qui permet un remblaiement aisé et modéré pour obtenir une largeur d'environ un mètre en crête de berge. Mais cette intervention, dite en lit mineur, est soumise à l'autorisation de la police de l'eau (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France). Une récente rencontre avec les services locaux des Voies Navigables de France permet d'estimer le délai nécessaire à l'étude d'un tel dossier à quelques mois (ce n'est pas 5 ans !).

Dans ses conclusions, suite à la rencontre du 9 février, le Département (en l'occurrence l'ART) n'exclut pas la solution d'un cheminement continu et linéaire sur berge. Mais compte tenu des autorisations nécessaires, il « *poursuit les études d'un cheminement avec traversées ponctuelles dans un objectif de réalisation rapide à l'issue des travaux de la première tranche* ». Il ne manque pas de rappeler que la commune doit solliciter auprès de la Préfecture un « *soutien financier mais aussi administratif dans la recherche d'une solution s'inscrivant dans le lit mineur de la Seine* ».

**L'ASBBE considère que la seule solution raisonnable est un cheminement continu en crête de berge.** Depuis décembre, elle défend activement cette option en informant l'équipe municipale de toutes ses démarches. Le Département privilégie également ce choix. Il se tourne vers une solution palliative dans la mesure où certains obstacles administratifs ne sont pas levés. **Il devient urgent que tous les partenaires fassent converger leurs efforts et refusent une solution au rabais.** Celle-ci ne serait qu'un pis-aller : elle conduirait à déplacer les limites de l'agglomération et à envisager des dispositifs de sécurité peu compatibles avec le trafic automobile observé.

Daniel Martin

Pour plus d'informations sur ce dossier capital pour l'amélioration de la sécurité sur les berges de Seine, et pour échanger sur l'avenir de notre village, venez nombreux à

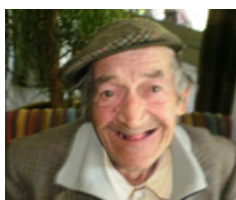
**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE  
L'ASBBE**

**le samedi 28 mars à 15 h Salle de la Recellerie**

## César

Il nous a quittés le 1er janvier

Tout le monde dans le village connaissait sa silhouette. Il passait une grande partie de ses journées à flâner dans le centre du village, dans l'attente de la générosité des habitants qui ne manquaient pas de l'alimenter en cigarettes et autres chocolats.



Il était si souvent présent près de l'arrêt d'autobus coiffé de son inséparable casquette.

César FERREIRO était né le 09/04/1927 à SAN PEDRO DA SILVA (Portugal).

Il était arrivé au sein de la Résidence Malka 25/03/1999.

Il repose au cimetière de Boissise la Bertrand.

# Les Échos de Boissise la Bertrand

## Conseil des Aînés

Le conseil des aînés déjà au travail !

C'est nouveau : Boissise-la-Bertrand dispose désormais de son conseil des aînés.

Lors de la séance d'installation, le 28 janvier, le maire Michel MICHALLET a remercié les onze membres du conseil pour ce véritable engagement citoyen et a présenté les principales attentes d'un conseil des aînés.

Instance de réflexion, de propositions et d'actions soumises au conseil municipal, il contribue au lien social, au dialogue et aux actions sur la commune notamment sur le cadre de vie, l'intergénérationnel, la culture, les loisirs et le sport.

Les membres sont les suivants :

Josée MACHAVOINE : présidente,

Patrick GARDET : vice-président,

Gilles LONGUEVILLE : secrétaire,

Bernard BABIN, Liliane BARBE, Claude BERTRAND, Arlette BUFFARD, Dominique LARROQUE, Bernard METIER, Guy PRADO et Paul SCHULTZ.



Annie Courtier

## Le Comité des Fêtes

### Carnaval des enfants – samedi 11 avril

Le comité des fêtes organise le Carnaval pour les enfants de Boissise et Boissettes.

Le parcours se fera dans les rues du village avec une fanfare.

Le thème sera cette année « les contes ».

15h : Rendez-vous devant la Recellerie.

16h : Lâcher de ballons .

16h-18h : Goûter et musique dans la salle.



### Balade autour de Boissise – Dimanche 24 mai

Le comité des fêtes organise une balade de 8 à 10 kms environ autour de Boissise pour toute la famille.

Pensez à vous équiper de bonnes chaussures et d'une bouteille d'eau.

Rendez-vous à 09h45 devant *la Recellerie*.

Départ à 10h.

Retour vers 12h avec un apéritif offert.

Pèle mèle, il vous sera proposé tout au long de l'année différents événements :

En octobre : Une pièce de théâtre

En novembre : Une soirée Loto

En décembre : Le Noël des enfants

et la soirée de la St Sylvestre





## Association sportive de Boissise-la-Bertrand

C'est à la Recellerie en ce 20 Janvier à 19h.30 que s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association Sports loisirs en présence de nombreux adhérents venus braver le froid.

Cette réunion est toujours un moment très attendu et propice à dresser, une fois de plus, un bilan positif pour une Association fière de compter 87 membres, tous satisfaits d'en faire partie.

Après le rappel des statuts, les rapports (moral et financier), les participants ont renouvelé à l'unanimité leur confiance au Bureau.



A ce sujet, rappelons la composition de ce dernier :

- Marie-Paule Ménard : Présidente.
- Isabelle Caminade : Vice-Présidente, nouvellement élue.
- Evelyne Fermin : Trésorière : reconduite dans ses fonctions et Dominique Larroque son adjointe.
- Danièle Martin et Annie Prigot : secrétaires.
- 3 membres : Josseline Gougnot, Laurence le Prado et Pierrette Prado.

Afin de clore cette soirée et selon la tradition en ce mois de Janvier, tous se sont retrouvés pour bavarder dans une franche convivialité autour d'une savoureuse galette des rois.

Merci à tous nos fidèles adhérents et à notre bureau d'avoir à cœur la réussite de cette Association boissisienne !

A. Prigot.

..... Des places sont encore disponibles, le Jeudi soir de 18h30 à 19h30 au cours de

### ZUMBA

« activité danse qui permet de se dépenser sur des musiques latines dans la joie et la bonne humeur !!! Cours dynamique, tonique, ados (à partir de 13 ans), adultes, duos mère fille, tous sont les bienvenus » Clarisse, animatrice

Du 15 Mars à fin Juin, tarif : 55€ pour les adultes, 50€ pour les moins de 18 ans, licence et assurance incluses.

Essai possible avant de s'engager.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous joindre par courriel,

[gymvolontaire-077118@epgv.fr](mailto:gymvolontaire-077118@epgv.fr) ou par téléphone à Mme MENARD au 06 07 31 21 54



### ATELIER EQUILIBRE



Vous avez 65 ans ou plus, vous ne pratiquez pas d'activité sportive, vous aimeriez stimuler, ou encore améliorer les mécanismes d'équilibration (l'oreille interne, la vue, les muscles) dans une ambiance détendue et conviviale ... avec un animateur(trice) spécialisé(e), diplômé (e) EPGV, Fédération Française d'Education Physique et Gymnastique Volontaire.

Sports Loisirs peut vous proposer un Atelier Equilibre, 12 séances d'une heure sur 12 semaines à la rentrée 2015-2016.

Ce projet, dont nous connaissons les bienfaits, nous aimerions vous le partager.

Pour le réaliser, 10 à 15 personnes doivent y participer.

Si vous êtes susceptible d'être intéressé (e), sans engagement, vous pouvez nous contacter par courriel,

[gymvolontaire-077118@epgv.fr](mailto:gymvolontaire-077118@epgv.fr) ou par téléphone à Mme MENARD au 06 07 31 21 54

M.P. Menard

## Etat civil

### NAISSANCES

Bienvenue à :

- Camille OUANICH née le 7 janvier 2015

- Benjamin CHESNEAU né le 2 février 2015

Nous présentons nos condoléances attristées aux familles de :

- Albertine BANTEGNIES décédée le 30 décembre 2014



## Collecte des déchets ménagers 2015 à Boissise-la-Bertrand



### Jours fériés :

Les éboueurs bénéficient sur l'année de trois jours fériés. Aucune collecte n'a donc lieu à ces dates. Elles sont rattrapées aux jours suivants :

Jour férié	Collecte concernée	Rattrapage le
Vendredi 1er mai	Déchets verts	Samedi 2 mai
Vendredi 25 décembre	Non concerné	Non concerné
Vendredi 1er janvier 2016	Non concerné	Non concerné

### Collecte des encombrants :

Collecte de janvier	Lundi 12
Collecte de février	Lundi 09
Collecte de mars	Lundi 09
Collecte d'avril	Lundi 13
Collecte de mai	Lundi 11
Collecte de juin	Lundi 08
Collecte de juillet	Lundi 13
Collecte d'août	Lundi 10
Collecte de septembre	Lundi 14
Collecte d'octobre	Lundi 12
Collecte de novembre	Lundi 09
Collecte de décembre	Lundi 14

### Collecte des déchets verts :

1er jour de collecte : vendredi 20 mars

Dernier jour de collecte : vendredi 27 novembre



**Un doute, une question ?**  
**SMITOM-LOMBRIC**

**N° Vert 0 800 814 910**

Appel gratuit depuis un poste fixe

*Directeur de la publication* : Le maire, M. Michallet

*Rédaction* : G. Larroque, B. Cossoux

*Maquette* : S. Gervais

*Réalisation, impression* : Mairie de Boissise la Bertrand

*Tirage* : 500 exemplaires